

La filière pomme de terre en Belgique : l'autonomie des exploitants à l'épreuve de la contractualisation

21 juillet 2026

En juin 2026, la revue *Économie rurale* a publié un article d'une chercheuse de l'Université Libre de Bruxelles sur la contractualisation dans la filière belge de la pomme de terre industrielle et son influence sur les marges de liberté des agriculteurs. Une enquête qualitative a été menée en Wallonie, combinant analyse des contrats et entretiens semi-directifs avec des exploitants sous et hors contrats, des experts de la filière, des producteurs de plants et des représentants d'usines de transformation.

Le fonctionnement de la filière nécessite un approvisionnement continu des usines, avec des pommes de terre respectant des standards de qualité. La contractualisation qui en découle crée une dépendance structurelle des exploitants vis-à-vis des industriels, du fait des investissements massifs qui poussent les producteurs à accroître leur production, pour atteindre un seuil de rentabilité. Une arracheuse neuve peut coûter jusqu'à 750 000 euros et un hangar de stockage plus d'un million.

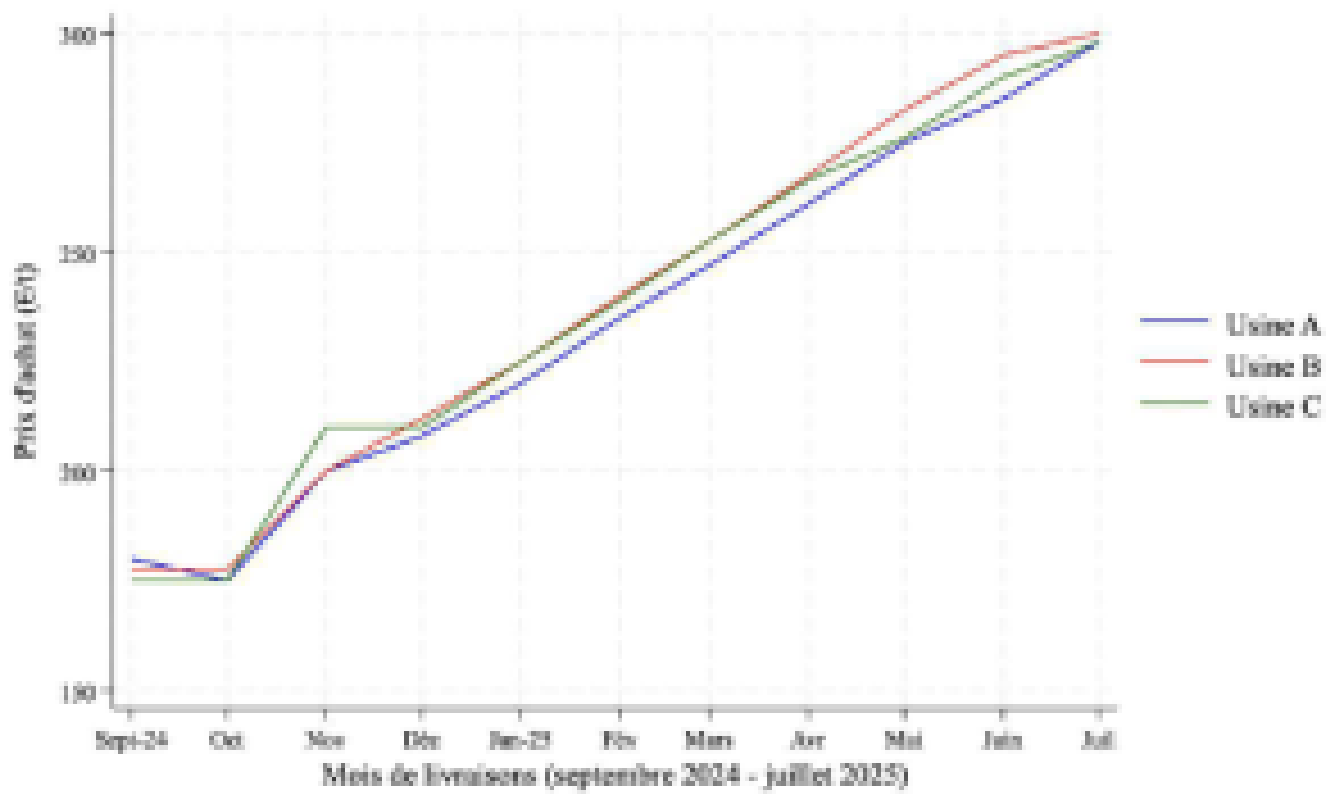
Au-delà des aspects économiques, le contrat s'avère quasiment indispensable aux exploitants pour pouvoir livrer leurs productions aux usines. Parallèlement, en période de crise, les industriels utilisent leur accès privilégié aux intrants pour renforcer la fidélité des producteurs, créant ainsi des liens de redevabilité durable qui dépassent le cadre du contrat. Ainsi, lors de la pénurie de plants de 2024, les usines en ont fourni en contrepartie d'une contractualisation exclusive.

Paradoxalement, l'adhésion des producteurs à des normes industrielles, pourtant contraignantes, est favorisée par l'identité forte des « patatiers », dont ils se revendiquent, tirant fierté de la grande technicité que cette culture requiert.

L'influence des industriels s'exerce également de manière diffuse. Sans que des ordres formels soient toujours nécessaires, ils orientent les choix techniques ou les investissements (nouveaux systèmes de ventilation suite à l'interdiction de certains antigerminatifs), à travers les standards contractuels et les conseils des techniciens des usines.

En conclusion, l'auteure indique que la contractualisation offre une sécurité économique relative face à la volatilité du marché libre, mais qu'elle réduit la capacité décisionnelle des producteurs, dont les trajectoires s'alignent progressivement et inéluctablement sur les besoins des industriels, qui partagent les mêmes exigences et prix d'achat (figure).

Prix d'achat des pommes de terre selon les usines (campagne 2024-2025)



Source : *Économie rurale*

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : [Économie rurale](#)